

# Les Échos Lauranais

Mars  
2012



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Il n'aura échappé à personne que nous sommes en période pré-électorale. L'élection d'un Président de la République qui se déroulera les 22 avril et 6 mai prochains, semble attirer un nombre de postulants toujours plus nombreux. Se rajoutent aux candidats issus des grandes familles politiques qui animent notre vie démocratique, ceux qui ont la volonté de défendre une cause ou plus prosaïquement d'exposer une idée... Il en est aussi qui, visiblement, ne recherchent que la notoriété.

Pour ce qui me concerne, républicain convaincu, je trouve que cette profusion de postulants dévalorise l'institution et je le regrette. Il y a aujourd'hui de multiples façons de faire parler de soi et de ses combats sans s'inscrire dans la démarche qui conduit à l'élection du Président de la République. Au contraire, obtenir un score infinitésimal peut affecter durablement la cause que l'on veut promouvoir.

Notre constitution, qui régit le fonctionnement de nos institutions, prévoit que, pour pouvoir être candidat à l'élection présidentielle, un citoyen doit réunir plus de 500 signatures de Sénateurs, Députés, Députés européens, Conseillers régionaux, Conseillers généraux, Présidents de communautés, Maires, qu'ils soient élus de grandes métropoles ou de petites communes. Et, subtilité, il faut que ces signatures proviennent de plus de 30 départements ou territoires d'outre-mer distincts. Les noms des élus parrainant un candidat sont rendus publics.

Depuis quelques mois, tous ceux qui peuvent signer une promesse de parrainage sont sollicités. En général, c'est par voie de courrier, postal ou informatique, que les démarches sont faites auprès d'eux. Comme mes collègues, je puis attester en avoir reçu beaucoup. Même si nous ne sommes pas visités par « des mères de famille ou des chômeurs », comme l'avance pour mieux vous émouvoir, une candidate qui excelle principalement dans la diatribe et qui ferait certainement mieux de s'interroger sur les raisons profondes du rejet massif qu'elle suscite hors de son sérail. Les Lauranais savent mon engagement politique, même si dans le quotidien de ma fonction d'élu local, je n'en fais pas état. François Hollande, qui est le candidat de mon choix et que je soutiens personnellement, a déjà ses parrainages. Il en est de même pour les candidats compatibles avec mes valeurs personnelles. Étant tout à fait opposé à l'anonymat, synonyme de lâcheté et qui peut mener à toutes les dérives, j'ai décidé de vous informer de ma décision de ne signer aucune promesse de parrainage pour cette élection et de vous en exposer les raisons.

Jean Loubat, Maire de Laure

## ■ PROCURATIONS

Les électeurs qui seront dans l'incapacité de se rendre aux urnes lors des prochaines échéances électorales, présidentielles et législatives, disposent d'une possibilité : le vote par procuration. Ils peuvent mandater un électeur de leur choix, déjà inscrit sur la même commune, pour voter à leur place. Ce mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration. La démarche est gratuite. Il suffit de se présenter au Commissariat de Police ou à la Gendarmerie si l'on se trouve en France et à l'Ambassade ou au Consulat de France si l'on est à l'étranger. Il faut se déplacer en personne ou fournir un justificatif si le déplacement à domicile d'un policier ou d'un gendarme est nécessaire. Le mandant devra attester sur l'honneur en mentionnant le motif de l'empêchement, fournir un justificatif d'identité et remplir un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire choisi (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance).

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration et de son traitement en mairie. La procuration est établie pour une seule élection, mais le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

## ■ ÉDUCATION NATIONALE

L'arrêté de monsieur le recteur de l'Académie de Montpellier est tombé et les décisions prises vont même au-delà de nos prévisions les plus sombres. Dans notre département, en effet, si l'on enregistre 6 créations de postes, à contrario, nous déplorons 17 retraits de poste « classe » (dont le poste de l'école de Laure), 4 retraits de poste « hors classe » (animation, soutien...) et 10 suppressions de postes de remplaçant.

Pour un enseignement primaire à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, il faudra encore attendre un peu !

## ■ CHANTIER

Le programme annuel de réfection de la voirie débutera vers la mi-mars. Les voies concernées sont : avenue du Minervois, rue de l'Église, rue de la Mande et rue de Malras. Encore une fois, il est demandé aux usagers ou riverains, de faire preuve de compréhension pour la gêne inévitable et de prudence aux abords des chantiers.

## ■ IMMOBILIER

Lotissements : Les personnes intéressées par la construction de lotissements sur la commune sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

– À louer : 2 appartements disponibles immeuble Marcou, type 4. Renseignements en mairie.

## ■ ABATTAGE D'ARBRES AU CIMETIÈRE

Quatre des grands arbres du cimetière qui menaçaient d'endommager des sépultures ont été abattus. Une réflexion est engagée pour arborer différemment le cimetière.

## ■ TEMPÉRATURES

Quel froid ! Pendant quelques jours, une vague de froid a atteint notre région. Les températures ont chuté de façon spectaculaire, perturbant la circulation et provoquant des dégâts sur les canalisations d'eau potable. Nous avons à déplorer quelques fuites dans des habitations et des compteurs qui n'ont pas résisté au gel. Nous vous recommandons de vérifier l'isolation de vos installations et, si possible, de vidanger les canalisations des appartements vides.

Le plan d'eau du Gourg de la Blanco, dont la surface était glacée et la végétation couverte de givre, était splendide. Les nombreux promeneurs, emmitoufflés, ont visiblement apprécié le spectacle. Quant aux cygnes et aux canards, s'ils se déplaçaient difficilement sur la glace, ils n'ont pas paru particulièrement souffrir du froid.

## ■ REPAS DES AINÉS

Contrairement à ce que vous avez pu lire dans les derniers Échos, la date du repas traditionnellement offert par la Municipalité à nos concitoyens âgés de plus de 60 ans a été modifiée et fixée au mardi 13 mars. Veuillez vouloir excuser ce contretemps indépendant de notre volonté.

Suite à une erreur toujours possible, il se peut que quelques-unes des personnes concernées ne reçoivent pas notre invitation : je leur demande de bien vouloir avoir la gentillesse de nous en faire part.

## ■ COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Le service « Environnement » de notre Communauté de Communes distribue à votre domicile une plaquette expliquant les bonnes pratiques en matière d'élimination des déchets ménagers. Conservez-la pour vous y référer en cas de doute.

En 2011, de meilleurs résultats obtenus nous ont permis de maîtriser les coûts. Nous pouvons encore faire mieux. La collectivité a décidé de porter une attention toute particulière pour aider ceux qui n'ont pas encore pris l'habitude de trier, à accomplir ce geste citoyen. Lors des tournées de collecte des sacs jaunes, les agents vérifieront que ces directives sont bien comprises.

## ■ INTERNET

Dans le cadre d'une enquête sur les zones de couverture internet, réalisée auprès des utili-

sateurs, il est demandé aux maires de bien vouloir indiquer si leur commune :

- Connait des zones blanches,
- S'il existe des différences de débit :
  - Bas débit : débit < 512 Ko
  - Haut débit : débit > 512 Ko et < 2Mo
  - Haut débit : débit > 2Mo

Pour nous permettre de répondre avec le maximum de précision, merci de nous communiquer les données qui vous concernent à l'adresse : laure-minervois.mairie@wanadoo.fr

## ■ LAURE PRÉPARE SON PRINTEMPS

Malgré les frimas, les idées bouillonnent par chez nous. L'Association des Amis de la Vigne et des Terroirs de Laure prépare déjà depuis plusieurs semaines la quatrième édition du « Printemps dans les vignes » qui se déroulera les 12 et 13 mai.

Au programme : tables rondes, dégustation et vente de vins, produits du terroir, tapas, musique, balades vigneronnes, etc. Nous reviendrons ultérieurement sur cette manifestation.

Le projet de nos vigneronnes est de remettre leur production à sa vraie place dans la hiérarchie des vins du Languedoc. Il comprend également diverses autres dispositions, en particulier, améliorer l'aspect paysager de nos vignobles. Si des parcelles arrachées sont aujourd'hui ensemencées, ils veulent aller plus loin en transformant 40 ha de terres toujours inexploitées en jachères fleuries et faunistiques. L'avantage outre la beauté de ces champs fleuris est la recolonisation du milieu par de nombreux insectes et invertébrés (coccinelles, papillons, coléoptères,) qui trouvent là des éléments favorables à leur survie et à leur développement, favorisant ainsi une biodiversité riche. Pour ce faire, soutenu par la municipalité lauranaise, un comité de pilotage s'est mis en place, constitué des agriculteurs et de techniciens.

Le 18 février, une opération de brûlage des tas de souches sur les parcelles arrachées a été organisée, en prélude au nettoyage des friches. RDV donc début juin dans les jachères fleuries de Laure.

## ■ NOS JEUNES POMPIERS À L'HONNEUR

Un concours des Jeunes Sapeurs-Pompiers a été organisé durant le Congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est déroulé à Nantes. Vingt-cinq départements étaient représentés, dont l'Aude, avec une équipe de 3 jeunes de

Laure et 3 de Gruissan.

Les trois premières équipes (sur 30) ont été primées et invitées à se rendre à Paris à la Fédération nationale. Notre équipe audoise a fini seconde. Ce résultat honore notre commune. Toutes nos félicitations à Manon



Maurel, Sandrine Dos Santos et Melissa Breil ainsi qu'au chef de Centre, le lieutenant Serge Munoz et à toute l'équipe de dévoués formateurs.

## ■ LA JOURNÉE DE L'ÉTRANGE



Dimanche 26 février, au foyer de Laure, films, conférences et tables rondes se sont succédé tout au long de « la journée de l'étrange... » Cette manifestation a connu un large succès. 200 personnes sont venues voir le film Angel et entendre les conférenciers.

Le professeur Yves Lignon, maître de conférence de mathématiques à l'université de Toulouse-Le Mirail, bien connu pour l'intérêt qu'il porte à l'étude scientifique de ces phénomènes a donné une conférence passionnante, intitulée : « les phénomènes paranormaux » au cours de laquelle il s'est efforcé de faire le tri entre illusions et véritables mystères scientifiques.



Cet exposé a été enregistré et sera diffusé prochainement sur les ondes de la station Radio Montailou Pyrénées dans le cadre de leur émission « Les Portes du Mystère » sur FM 104.1 ou sur le site internet : radiomontailou.com.